

ASSEMBLÉE NATIONALE9 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 220

AMENDEMENT

présenté par

Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Frappé, Mme Joncour, Mme Hamelet, Mme Loir,
Mme Pollet et M. Casterman

ARTICLE 18

Au début de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« Les mineurs et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le 5ème alinéa de l'article 4 du même texte.